

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance 30 avril 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Le trente avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Joël Pautrot, Mme Berthe Le Potier, M. Nicolas Toudic.

Absents excusés : M. Jean-Louis Jonville représenté par M. François Le Tinnier, M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Myriam Guigo représentée par M. Nicolas Toudic, Céline Houdelette.

Secrétaire : M. Samuel Guigo.

Terrains communaux : Bornage de la parcelle derrière les services techniques

M. Le Maire rappelle que par délibération le conseil municipal a autorisé la division de la parcelle constructible derrière les services techniques, cadastrée B 653 d'une surface totale de 2 752 m² en trois parcelles avec mise en vente de deux lots viabilisés. Considérant les superficies de terrain sollicitées récemment en mairie par de potentiels acquéreurs, M. Le Maire propose la division de cette parcelle non pas en deux mais en trois terrains à bâtir ; une partie du terrain reste communale notamment pour conserver l'accès aux services techniques par la rue Duguesclin.

Afin de réaliser ce bornage et la constitution de l'autorisation d'urbanisme, M. Le Maire propose au conseil d'accepter la proposition financière de la SELARL NICOLAS Associés de Loudéac d'un montant HT de 2 512.50€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par douze voix pour et deux abstentions autorisent :

- la division de la parcelle cadastrée B 653 d'une surface totale de 2 752 m² en quatre parcelles avec mise en vente de trois lots viabilisés ;
- la signature du devis des géomètres-experts Nicolas Associés de Loudéac pour un montant HT de 2 512.50€ ;
- la signature des pièces en rapport avec ce devis.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 09 mai 2025

UZEL, le 09 mai 2025

Le Maire

G. CHOUPAUX

